

Monsieur le directeur opérationnel des télécommunications  
Tlemcen

A

Monsieur LE GERANT DE L'ETP MELIANI HOUSSEYN

OBJET : Mise en demeure N°1

Suite à votre absence répétitive injustifiée et non autorisée de notre part concernant les travaux de câble a fibre optique Cité 20 Aout + 1<sup>ER</sup> Novembre El Aricha qui vous a été confié conformément à l'ODS N°313/AT/DOT13/SDT/DPERA/2024/RA du 01/08/2024, vous êtes mis en demeure de redémarrer les travaux, faute de quoi le présent ODS sera annulé et le contrat vous liant avec ALGERIE TELECOM sera résilié à tort exclusif de votre part.



LE DIRECTEUR

ALGERIE TELECOM SPA  
Direction Opérationnelle des Télécommunications - Tlemcen  
N° 02  
Signature